



VO.5

350 230 habitants
2 847 km²

610 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
AISNE VESLE ET SUIPPE

Ce territoire majoritairement agricole est occupé à plus de 70 % par des cultures, notamment la viticulture, ainsi qu'à 20 % par des massifs forestiers dont celui de la Montagne de Reims.

Le territoire est également très marqué par l'influence de la métropole de Reims, vaste centre urbain regroupant la majorité de la population du territoire.

Les principaux enjeux pour les rivières de ce territoire sont :

- la poursuite de la réhabilitation de stations d'épuration vieillissantes ou dont le traitement n'est pas conforme à la DCE,
- l'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales notamment pour les communes raccordées à la station d'épuration de l'agglomération rémoise,
- une attention particulière sera portée aux rejets vinicoles très spécifiques de cette unité,
- la mise en place d'actions, à la source, sur les pratiques agricoles au niveau parcellaire, d'actions collectives pour la gestion des eaux de ruissellement

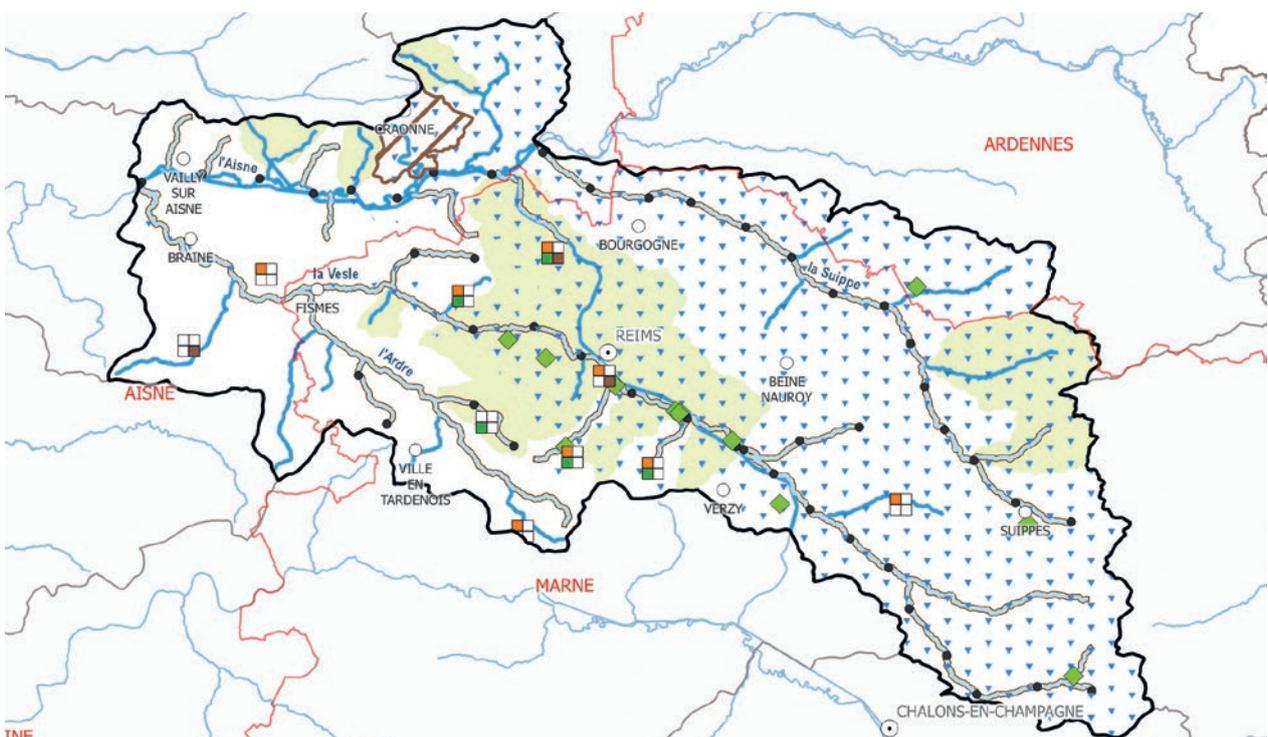
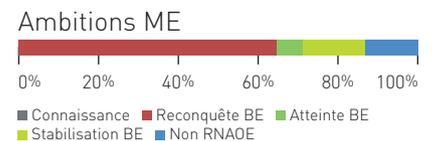
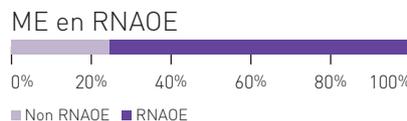
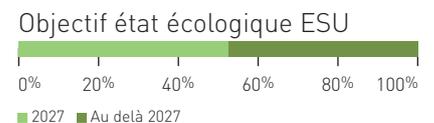
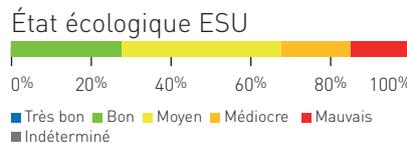
et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols, et d'actions collectives pour gérer les pesticides issus des traitements viticoles sur la zone viticole de l'AOC Champagne,

- la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats (bassin de l'Ardre) et de la continuité écologique sur la Suippe (classée en liste II) et sur les affluents qui ont souvent été très aménagés.

La qualité de la masse d'eau souterraine FRHG207 est mauvaise, de façon avérée pour les nitrates et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables. Des actions sur les captages identifiés au titre du SDAGE devront être démultipliées pour réduire les pollutions diffuses (captages de Taissy, Puisieux, Suippes, Hauvine).

Des actions de connaissance seront à mener pour définir les besoins de gestion quantitative des masses d'eau.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	42
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	3



UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
AISNE VESLE ET SUIPPE
V0.5

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	7				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	2				
ASS0502	Equiper d'une STEP Hors Directive ERU	9				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	2				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	11				
Réduction des pollutions agricoles						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	2				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	4				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	2				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	7				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	7				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	24				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	7				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	7				
Protection et restauration des milieux						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	2				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	44				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	18				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	100				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	9				